

Projet du Contrat territorial unique dolois 2008-2013

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée,

Vu le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, adopté le 23 octobre 2006,

Vu le Contrat de projets Etat - Région Franche-Comté 2007-2013, signé le 9 février 2007,

Vu la charte du Pays dolois – Pays de Pasteur approuvée par l'assemblée générale du pays en date du 5 avril 2004 et par le Conseil de développement en date du 17 février 2004,

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Association de réflexion et d'animation des politiques territoriales du pays dolois – pays de Pasteur (ou du Conseil d'administration ou bureau) en date du ... approuvant le contrat unique territorial dolois 2008-2013,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du ... approuvant le contrat unique territorial dolois 2008-2013,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 19 octobre 2007, adoptant les nouveaux dispositifs en faveur des pays et des agglomérations pour la période 2007-2013,

Vu le décret n° 2008-1477 du 30 décembre, relatif au nouveau recensement de la population,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du, approuvant le contrat unique territorial dolois 2008-2013,

Il est convenu

Entre

La Région Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY,

et

L'Association de réflexion et d'animation des politiques territoriales du pays dolois – pays de Pasteur, représentée par son Président, Monsieur Ako HAMDAOUI, ci-après désigné par le « Pays »,

et

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représenté par son Président, Monsieur Claude CHALON,

Ce qui suit

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Article 1 : Objet du contrat unique territorial dolois et engagements des signataires

Les signataires du présent contrat s'engagent à coordonner leurs actions et à faire converger leurs moyens afin de mettre en œuvre la stratégie du Pays et de l'agglomération du Grand Dole pour la période 2007-2013, en conformité avec les orientations de la charte de développement du pays, des priorités affichées au volet territorial du contrat de projets 2007-2013 et du schéma régional d'aménagement durable du territoire.

Le Pays a démontré son efficacité et son intérêt pour développer des complémentarités ville-campagne, pour impulser et coordonner des actions stratégiques à un échelon géographique pertinent et pour développer la démocratie participative.

Aussi, la Région, souhaitant poursuivre son soutien aux démarches des pays, a validé en décembre 2006 la stratégie 2007-2013 en faveur des pays. Celle-ci consiste à soutenir l'ingénierie de projet – et plus particulièrement structurer les territoires pour le maintien et l'accueil d'activités – et à cibler trois orientations thématiques pour les investissements : services à la population, projets innovants collectifs et parcs d'activités. Ces dispositifs ont été adoptés par l'assemblée plénière du 19 octobre 2007.

Par ailleurs, la Région souhaite consolider et favoriser une meilleure organisation de l'armature urbaine franc-comtoise, en suscitant des stratégies de développement d'ensemble pour les agglomérations et les villes régionales. La Région soutient des opérations contribuant à la mise en œuvre des stratégies dans le cadre du fonds régional en faveur de l'aménagement urbain (FRAU) autour de cinq priorités : aménagements de secteurs d'intérêt régionaux et notamment les quartiers aux abords des gares, transformations de friches urbaines et/ou industrielles situées en dehors des zones d'activités, aménagements d'espaces publics du centre de la ville principale favorisant les activités économiques, création d'éco-quartier, équipements de niveau métropolitain.

Article 2 : Axes de la charte de Pays, et stratégie 2007-2013 du pays dolois – pays de Pasteur et de l'agglomération du Grand Dole

La charte de développement du pays, élaborée en associant les acteurs locaux, les services de l'Etat et les collectivités territoriales, a permis de fixer pour les années à venir les enjeux suivants :

1. Appuyer le développement économique sur l'innovation et la valorisation des ressources et savoir-faire existants.
2. Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et touristiques
3. Assurer une qualité de vie pour tous
4. Mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire

Ces axes doivent aujourd'hui être complétés et affinés en prenant en compte les enseignements tirés des schémas et études réalisés sur le territoire. En effet, à partir de l'année 2007, ont été réalisés, à la demande de la Région, des schémas territoriaux de services et de développement économique, ainsi que le projet d'agglomération du grand Dole ; ces démarches permettent d'établir un diagnostic précis du territoire, de confronter ces états des lieux aux besoins locaux, de définir des axes stratégiques et d'aboutir à une hiérarchisation des projets.

Les axes stratégiques du pays dolois et de l'agglomération du Grand Dole

. Axe stratégique n° 1 : Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire

- ▶ Première dimension : *Renforcer l'attractivité économique du territoire*
- ▶ Deuxième dimension : *Proposer un accueil de qualité*
- ▶ Troisième dimension : *Dynamiser le tourisme et valoriser une offre culturelle et sportive attractive*

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

. Axe stratégique n° 2 : Garantir le développement durable du territoire

- ▶ Première dimension : *Organiser le territoire autour du développement durable*
- ▶ Deuxième dimension : *Faire du territoire un exemple en matière d'environnement*
- ▶ Troisième dimension : *Mettre le territoire en réseau*

. Axe stratégique n° 3 : Pérenniser et renforcer les services à la population

- ▶ Première dimension : *Aider la population au quotidien*
- ▶ Deuxième dimension : *Conforter une offre de services de qualité et accessible sur l'ensemble du territoire*
- ▶ Troisième dimension : *Le service aux Communes*

. Axe stratégique n° 4 : Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires

- ▶ Première dimension : *Favoriser l'insertion par l'économie et prendre en compte la demande économique du territoire*
- ▶ Deuxième dimension : *Intégration urbaine et cohésion sociale*
- ▶ Troisième dimension : *Réfléchir à un ensemble de politiques d'accessibilité*
- ▶ Quatrième dimension : *Conforter les services de solidarité.*

Article 3 : Articulation entre politiques territorialisées

Le présent contrat constitue :

- l'application de la stratégie de la Région en faveur des Pays et des agglomérations ;
- une application du volet territorial du Contrat de projets Etat-Région Franche-Comté 2007-2013 ;

Par ailleurs, le Pays dolois s'engage à échanger régulièrement avec l'ensemble des communautés de communes, de la communauté d'agglomération et la ville centre de son territoire, afin que les stratégies de chacune de ses entités soient complémentaires.

Article 4 : Articulation avec les autres politiques régionales

Les politiques en faveur des pays et des agglomérations de la Région ne représentent qu'une part de ses engagements 2007-2013 sur les territoires. Afin de contribuer à une visibilité plus grande de l'action de la Région, l'annexe 6 présente ses principaux engagements sur le pays dolois, représentant un engagement de 4 860 058 €, ainsi que, pour mémoire, un engagement de 36 193 989 € pour ce qui concerne les compétences propres de la Région (lycées, transports).

Article 5 : Durée

Le présent contrat est conclu pour la durée restant à couvrir du contrat de projet 2007-2013. Il pourra être complété par d'éventuels avenants. Un bilan à mi-parcours – 2011 – permettra de faire le point sur l'état d'avancement du contrat.

Article 6 : Mise en œuvre

La stratégie 2008-2013 du pays et de l'agglomération du Grand Dole sera mise en œuvre notamment à travers le programme présenté en annexe 2. La répartition de l'enveloppe budgétaire est effectuée par thèmes (ou par groupes de projets) et est, pour une part, ciblée sur les actions identifiées (cf. annexe 3 pour le Pays et 4 pour l'agglomération).

Toutefois la programmation des opérations s'établira au fur et à mesure des commissions permanentes du Conseil régional.

L'association de réflexion et d'animation des politiques territoriales est la structure chargée de l'animation de la démarche Pays et de la coordination nécessaire à la mise en œuvre du présent contrat. Le schéma annexé (annexe 1) présente le mode de fonctionnement du Pays (articulation entre le Pays, les Communautés de communes et Communauté d'agglomération et le Conseil de développement).

Le conseil de développement, rassemblant les acteurs socio-économiques du territoire, devra être associé à toutes les étapes des projets du pays, de la définition des orientations jusqu'à l'évaluation. Un rapport d'activités annuel sera présenté lors du Comité local de suivi du contrat. (cf. article 8).

Article 7 : Financement

Pour la Région, le contrat unique territorial dolois peut mobiliser des crédits d'investissement ou de fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme présenté en annexe 2.

Le Conseil régional a défini une enveloppe indicative de crédits d'investissement d'un montant de **731 486 €** pour les 4 communautés de communes du pays dolois. Elle correspond à une part forfaitaire et à une part proportionnelle à la population (hors agglomération) du territoire étant entendu que les premiers critères d'attribution des crédits resteront l'adéquation des projets présentés avec les priorités de la Région et les fiches de procédure correspondantes, en tenant compte de la qualité des projets.

La répartition indicative de l'enveloppe de 731 486 € serait de :

- 4.44% soit 32 498 € pour l'axe 1 Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire
- 60.19% soit 440 492 € pour l'axe 3 Pérenniser et renforcer les services à la population

Les dossiers seront transmis par les maîtres d'ouvrage à la Région avec copie au Pays. Le pays s'assurera de l'adéquation du projet avec les schémas réalisés et la charte du pays. Il transmettra à la Région son avis sur l'inscription de l'opération au contrat unique territorial dolois - dossier prioritaire uniquement - et sur le montant financier sollicité au titre de l'enveloppe du pays.

Le Conseil régional a défini une enveloppe de **2 millions d'€** de crédits d'investissements pour la Communauté d'agglomération du Grand Dole et les communes membres si le projet contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement adoptée par l'agglomération. Les critères d'attribution des crédits resteront l'adéquation des projets présentés avec les priorités de la Région et les fiches de procédure en faveur des pays et du FRAU, en tenant compte de la qualité des projets.

La répartition indicative de l'enveloppe des 2 millions € serait de :

- 54.25% soit 1 085 000 € pour l'axe 1 Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire
- 1.5% soit 30 000 € pour l'axe 2 Garantir le développement durable du territoire
- 31.75% soit 635 000 € pour l'axe 3 Pérenniser et renforcer les services à la population
- 12.5 % soit 250 000 € pour l'axe 4 Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires

Les services de la Région devront être associés le plus en amont possible au montage des projets.

Article 8 : Modalités de suivi et d'évaluation

Un Comité local de suivi du présent contrat sera mis en place ; il sera composé notamment des Présidents du Pays, du Conseil de développement et de la CAGD, de la Région ou de leurs représentants respectifs.

Il se réunira à l'initiative du Président du pays, au moins une fois par an, afin d'examiner : le bilan technique et financier de l'année écoulée (tableaux de bord et récapitulatif), le rapport d'activités du conseil de développement, le suivi global du contrat, l'éventualité d'avenant et le dispositif d'évaluation.

Article 9 : Pièces contractuelles

Le contrat Territorial Unique Dolois comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au mode de fonctionnement du pays ;
- l'annexe 2 relative aux fiches thématiques de la stratégie de pays et d'agglomération ;
- les annexes 3.1 à 3.7 relatives aux fiches actions concernant les projets des Communautés de communes ;
- les annexes 4.1 à 4... Relatives aux fiches-actions concernant les projets de la Communauté d'agglomération ;
- l'annexe 5 relative aux principaux engagements de la Région sur le pays.

Fait à ... le

(en ... exemplaires originaux)

Le Président de l'Association de réflexion etLe Président de la Communauté d'animation des politiques territoriales du d'Agglomération du Grand Dole
pays dolois – pays de Pasteur

Ako HAMDIOUI

Claude CHALON

La Présidente du Conseil régional
de Franche-Comté

Marie-Guite DUFAY

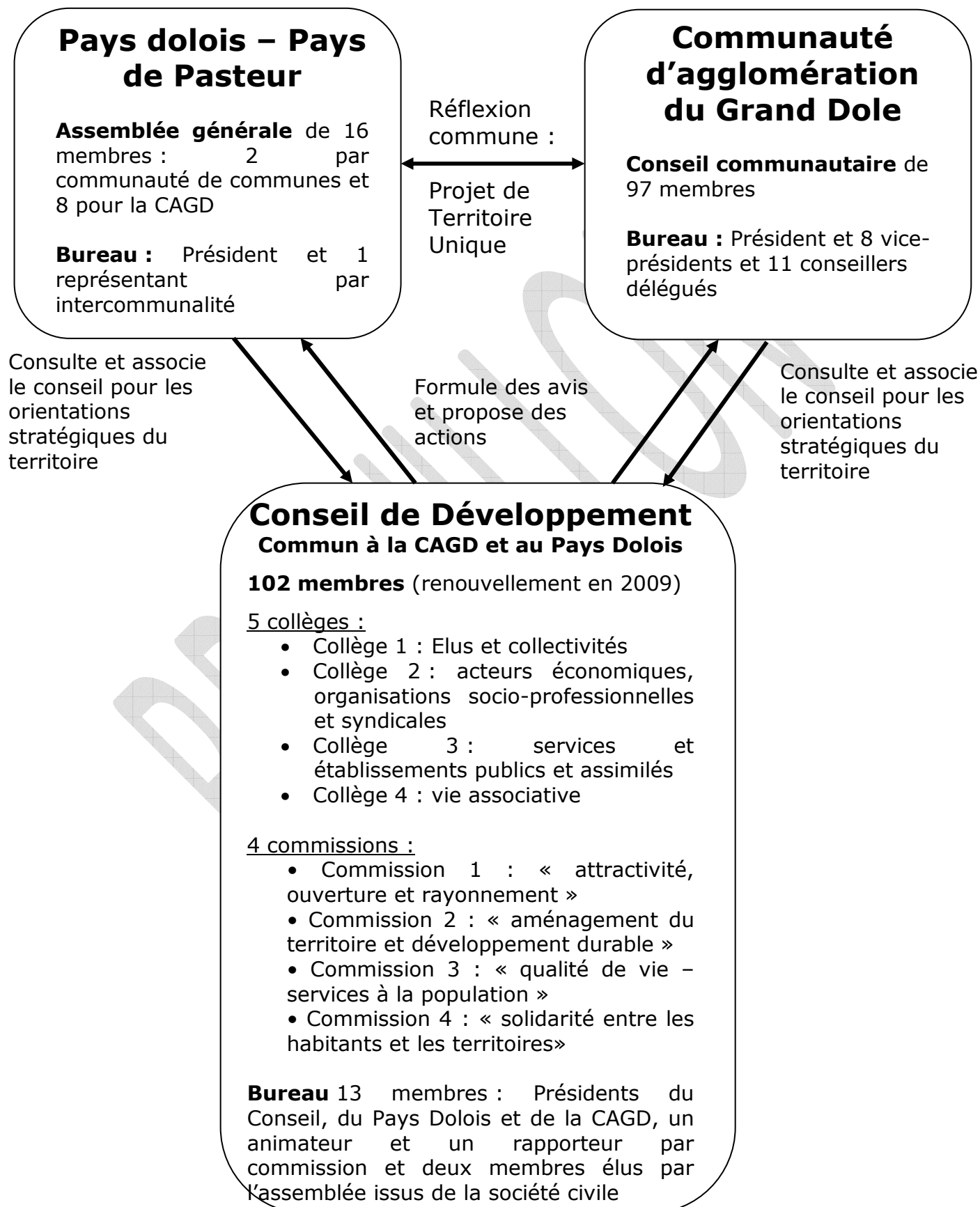
Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

BOUILLO

**MODE DE FONCTIONNEMENT DU PAYS DOLOIS-PAYS DE PASTEUR AVEC
LA CAGD ET LE CONSEIL DE DEVELOPPPEMENT**



CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL DOLOIS
AXE 1 DEVELOPPER ET CONFIRMER LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
Période 2007-2013

DESCRIPTIF

ELEMENTS TIRES DU PROJET DE TERRITOIRE UNIQUE

Le premier enjeu est de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire en lui créant une identité propre. Située entre deux métropoles attractives, le territoire doit accentuer sa spécificité.

Cela implique de :

- Faire du territoire un terrain économique attractif et permettre aux entreprises de s'implanter
- Construire le rayonnement dans le respect de l'environnement et concrétiser les enjeux du futur en actions du présent
- Se faire connaître par ses ambitions et sa spécificité au-delà ses propres frontières
- Stabiliser la population du territoire en lui donnant les moyens de s'épanouir et d'acquérir un cadre de vie agréable
- Construire et développer le tourisme

Le Pays Dolois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole possèdent des atouts leur permettant de mener à bien ce premier enjeu :

- Une présence plus que centenaire d'une économie basée sur la chimie
- Un secteur de la santé et des services à la personne important
- Un patrimoine et une richesse naturelle
- Une position carrefour de niveau inter - régional et national

OBJECTIFS

L'attractivité et le développement du territoire doivent s'appuyer sur trois dimensions: une attractivité économique basée sur l'innovation environnementale, l'accueil sur le territoire, et la valorisation des spécificités du territoire.

Dimension n° 1 : Affirmer l'attractivité économique du territoire

Objectif(s):

Le potentiel d'attractivité du territoire doit s'appuyer sur le développement de l'attractivité économique. Situé entre deux aires économiques plus conséquentes (Dijon et Besançon), le Grand Dole doit développer sa capacité d'accueil et d'accompagnement de nouvelles entreprises. C'est d'autre part en se spécialisant davantage dans des secteurs économiques porteurs que Dole pourra s'imposer clairement entre ses deux voisins économiques.

Description des actions :

L'attractivité économique sera assurée par plusieurs familles de projets :

- la spécialisation et l'accueil d'entreprises dédiées aux technologies de l'environnement et du développement durable (Pôle et Hôtel d'entreprises Innovia, Salon Innovia)
- le renforcement de l'accueil « classique » des entreprises et le développement de zones et de pôles économiques (renforcement de la capacité d'accueil du CAN, Pôle Poids lourds, extension des zones communautaires, aménagement de la zone de la Sablonnière)
- le développement du secteur de la santé et des services à la personne (Pôle Santé et services à la personne, maison paramédicale de Tavaux)
- le renforcement de la politique Congrès (étude et aménagement salle Edgar Faure, aménagement d'une salle de séminaire au golf de Parcey).

Dimension n° 2 : Proposer un accueil de qualité

Objectif(s): Outre son aspect économique, l'attractivité du territoire doit reposer également sur une offre urbaine et des axes et réseaux de transports de qualité. Les politiques de l'habitat et les politiques transports contribueront à proposer un accueil et un cadre de vie de qualité.

Description de l'action :

La qualité de l'accueil et du cadre de vie grand dolois s'appuiera sur les familles de projets suivantes :

- L'aménagement du quartier de la gare, porte d'entrée du territoire (étude et réalisation du projet gare)
- L'augmentation de l'offre de logements (création de logements, création de lotissements)
- L'aménagement de grands axes pour faciliter les déplacements et l'intermodalité (étude et aménagement de l'avenue de Lahr)

Coût et ventilation prévisionnel:

PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT	Autres financements	CTU	PRIORITE
Etude projet gare	CAGD / Ville de Dole	250 000 €	A définir	50 000 €	1
Projet Gare -tranche 1	CAGD / Ville de Dole	3 000 000 €	A définir	400 000 €	1
Etude globale - Orientations d'Aménagement Avenue de Lahr	CAGD / Ville de Dole	100 000 €	A définir	20 000 €	1
TOTAL		3 350 000 €		470 000 €	

Dimension n° 3 : Dynamiser le tourisme et valoriser une offre culturelle et sportive attractive

Objectif(s):

L'attractivité d'un territoire se mesurant en partie à la qualité de son cadre de vie et de ses offres de loisirs, le Grand Dole et les Communes membres souhaitent mettre en place des politiques et des équipements culturels et sportifs de qualité. Le dynamisme et l'attractivité en ces domaines devront être pris en compte pour renforcer le potentiel et les politiques touristiques, éléments non négligeables de la vie économique du territoire.

Description de l'action :

Le dynamisme touristique et la valorisation de l'offre culturelle et sportive seront assurés par plusieurs familles de projets :

- le développement et l'aménagement d'équipements sportifs (construction d'aires multisports, mise aux normes d'infrastructures existantes)
- la mise en valeur et le renforcement des patrimoines culturelles et naturels (projet de belvédère sur le Massif de la Serre, création de musées, réaménagement du théâtre municipal de Dole, restauration du patrimoine)
- l'amélioration de la signalétique
- l'amélioration de l'accueil touristique (étude et aménagement de l'aire de camping cars de l'avenue de Lahr, déplacement de l'Office du Tourisme)

Coût et ventilation prévisionnels:

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Autres financements	CTU	Priorité
Réaménagement des bâtiments techniques et d'accueil	CAGD	175 000 €	A définir	35 000 €	1
Construction et amélioration d'un complexe sportif tous temps	Ville de Dole	3 000 000 €	A définir	400 000 €	1
Pôle sportif communautaire situé à Tavaux	Tavaux	650 000 €	A définir	130 000 €	1
Musée des Sapeurs Pompiers	Saint Aubin	250 000€	A définir	50 000 €	1
TOTAL CAGD		4 075 000 €		615 000 €	
Création d'une médiathèque	CC Plaine Jurassienne	351 490€		32 498 €	1
Création d'une salle culturelle	CC Jura Nord	1 725 110€		431 278€	2
TOTAL Pays		2 076 600€		463 776 €	

CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL DOLOIS

AXE 2 GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Période 2007-2013

DESCRIPTIF

ELEMENTS TIRES DU PROJET DE TERRITOIRE UNIQUE

Pour parvenir à un développement durable du territoire, il convient de :

- Maîtriser le développement urbain
- Agir en faveur de l'énergie durable
- Respecter et préserver le patrimoine naturel du territoire
- Favoriser l'ouverture de l'agglomération grâce à de nouveaux partenariats.

Pour cela, le Grand Dole et le Pays Dolois s'engagent à respecter les schémas et les plans qu'ils ont en train de réaliser et s'efforceront d'autre part à sensibiliser la population sur les questions du développement durable. De plus, conscients que les collectivités locales et leurs citoyens sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique, ces deux partenaires réaliseront l'ensemble de leurs politiques dans une volonté d'économie et de gestion de l'énergie.

Enfin, il s'agira de favoriser l'ouverture de l'agglomération, facteur de durabilité et de développement, et donc d'entrer dans une culture de partenariat et de gouvernance.

OBJECTIFS

Le développement durable du territoire doit s'appuyer sur trois dimensions : la planification du territoire et l'éducation à la population, le respect de l'environnement par la limitation énergétique et la préservation des espaces naturels, l'ouverture et le partenariat.

Dimension n° 1 : organiser le territoire autour du développement durable

Objectif(s):

Il est primordial de reconsidérer la façon d'aménager le territoire qui doit mettre en avant une gestion durable et équilibrée des ressources en tout genre. Le Grand Dole et ses Communes membres s'engagent à respecter les schémas et les plans qu'ils sont en train de réaliser.

Description de l'action :

L'organisation du territoire autour du développement durable sera, entre autres, garantie par plusieurs types d'opérations:

- la planification et la concrétisation d'opérations liées à l'urbanisme l'engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la durabilité du développement (Plan Climat)
- l'étude de nouvelles conceptions d'urbanisme (étude Ecoquartier de Dole)

Coût et ventilation prévisionnels:

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Autres financements	CTU	Priorité
Etude Ecoquartier	Ville de Dole	150 000 €	A définir	30 000 €	1
TOTAL		150 000 €		30 000 €	

Dimension n° 2 : Faire du territoire un exemple en matière d'environnement

Objectif(s):

La préservation de l'environnement est l'un des trois piliers garants du développement durable d'un territoire. Le Grand Dole et ses Communes membres veilleront à élaborer l'ensemble de leurs politiques dans le respect de l'environnement et encourageront les actions directement en lien avec la nature et la préservation de celle-ci.

Description de l'action :

Le respect et la préservation de l'environnement seront au cœur de plusieurs familles de projets :

- une politique forte de limitation de la consommation énergétique (projet CEESHY, projet Hydole, travaux et dispositifs permettant d'économiser l'énergie sur les bâtiments communaux, mission de lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes, la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial au profit de la filière bois)
- le développement de l'intermodalité et des modes de déplacements alternatifs à la voiture (élaboration du Plan Global de Déplacement, réalisation du Schéma modes doux, multiplication des pistes cyclables)
- l'encouragement à l'agriculture respectueuse de l'environnement (aide au développement d'une production agricole bio)
- la préservation des espèces et des espaces naturels (projet confluence, trame verte et bleues, maison de la chauve-souris, travaux pour la restauration écologique de l'Arne et la Biarne)
- la liaison entre service à la population et environnement (expérimentation de la redevance incitative, étude sur l'approvisionnement en eau potable du territoire et sur les réseaux de distribution)

Dimension n° 3 : Mettre le territoire en réseau

Objectif(s):

Le partenariat doit être développé dans le but de favoriser l'ouverture de l'agglomération, facteur de durabilité de son développement. Pour la Communauté d'agglomération, il s'agit de se faire connaître à l'échelle la plus éloignée possible et d'affirmer pleinement sa position sur l'axe Besançon - Dijon.

Description de l'action :

La mise en réseau du territoire se matérialisera notamment par les projets suivants :

- La participation au Réseau Métropolitain Rhin-Rhône pour davantage se rapprocher de nos voisins au niveau régional
- Le renforcement de l'intégration européenne du territoire

- Une politique de communication envers la population en créant des outils indispensables pour informer la population (création du site internet Grand Dole, implantation de la fibre optique, signalétique commune)

CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL DOLOIS

AXE 3 PERENNISER ET RENFORCER LES SERVICES A LA POPULATION

Période 2007-2013

DESCRIPTIF

ELEMENTS TIRES DU PROJET DE TERRITOIRE UNIQUE

Les services à la population garantissent aux habitants une aide dans la gestion de leur quotidien et contribuent au renforcement de l'attractivité d'un territoire.

L'offre de services doit être visible, accessible et de qualité et doit contribuer à l'homogénéisation de la qualité de vie sur le territoire.

Une réflexion d'ensemble sur l'offre de services à la population a permis à la Communauté d'agglomération du Grand Dole et au Pays Dolois de définir les grands enjeux à atteindre en ce domaine.

OBJECTIFS

Il s'agira :

- De développer au mieux les services « du quotidien » permettant aux habitants d'améliorer leurs conditions de vie sur le territoire
- D'accentuer la visibilité de ces services et de rendre leur accès plus facile
- D'assurer aussi un ensemble de services aux Communes ne disposant pas de moyens humains suffisants pour développer leur territoire local

Dimension n° 1 : Aider la population au quotidien

Objectif(s):

Les services proposés à la population doivent permettre aux habitants d'optimiser au mieux leur gestion du quotidien. Concrètement, cela signifie que les services doivent les aider à choisir un logement, à faire leurs achats mais aussi à accompagner le développement et le bien-être de leurs jeunes. Enfin, les services à la population ont aussi pour but de développer la convivialité et par ce biais de contribuer à garantir la cohésion sociale.

Description de l'action :

Pour aider la population dans la gestion de son quotidien, plusieurs familles de projets sont à mettre en œuvre :

- le développement de politiques et d'actions de qualité liées à l'enfance et à la jeunesse (création et aménagement d'ALSH et de locaux péri et extrascolaires, construction crèche et/ou de micro-crèches, aménagement de salles de restauration dans chaque groupe scolaire, favoriser la pratique culturelle et sportive des jeunes, modernisation des moyens de paiement)
- le maintien et le développement de commerces et de services de proximité (réhabilitation et implantation de commerces dans les centres de villages, création d'une maison de services à Dole, implantation d'un centre commercial et social dans le quartier des Mesnils Pasteur)
- le soutien à l'animation locale (construction et aménagement de salles de convivialité, aménagement d'un espace public au bois d'accacias)
- la diffusion de l'information sur le logement (Mise en place d'un point information logement)

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Autres financements	CTU	Priorité
Création/ Aménagement ALSH aux Mesnils Pasteur et à Menotey	CAGD	150 000 €	A définir	30 000 €	1
Extension de la salle Pablo Picasso pour augmenter la capacité d'accueil du restaurant scolaire	Damparis	A définir	A définir	A définir	1
Point information services du Grand Dole	Ville de Dole	1 025 000 €	A définir	205 000 €	1
Centre Commercial / Centre Social Mesnils Pasteur	Ville de Dole	2 000 000 €	A définir	400 000 €	1
TOTAL CAGD		3 175 000 €		635 000 €	
Pôle enfance intercommunal Jura Nord partir crèche RAM	CC Jura Nord	1 261 897€		315 474 €	1
Pôle enfance intercommunal Jura Nord partir ALSH	CC Jura Nord	346 360€		86 590 €	1
Création d'un restaurant scolaire pour le RPI Balaiseaux/ Rahon /Saint	Rahon	192 165€		38 433 €	1

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Baraing					
Construction d'un pôle scolaire et périscolaire sur la commune de Dammartin-Marpain		En cours			1
TOTAL Pays		1 550 422€		440 492€	

Dimension n° 2 : Conforter une offre de services de qualité et accessible à l'ensemble du territoire

Descriptif :

La prise en compte des besoins de la population afin de lui offrir une certaine qualité de vie est nécessaire. Le Grand Dole et le Pays Dolois ont la volonté d'être au plus près des habitants du territoire. Les partenaires seront attentifs à la qualité des services publics avec une attention plus particulière pour les équipements de santé, primordiaux pour leur attractivité.

Cela passe notamment par l'offre d'équipement de santé.

Actions et secteur géographiques pressentis :

- Création d'une maison médicale pluridisciplinaire à Mouchard ;
- Requalification d'un centre médico – social) à Dole

Indicateurs d'impact ou de résultat :

Maintien de l'offre de santé dans le territoire
 Maintien des personnes âgées dans le territoire

Coût global et répartition prévisionnels :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Autres financements	CTU	Priorité
Création d'une maison médicale à Mouchard	CC Val D'amour	En cours			1
TOTAL PAYS					

Dimension n° 3 : Assurer un service à destination des communes

Objectif(s):

Dans une volonté de recherche permanente de l'équité et de la solidarité territoriale, le Grand Dole a choisi de renforcer ses liens avec les Communes membres en étant à l'écoute de leurs besoins. Il souhaite d'accompagner les Communes membres dans la réalisation de leurs objectifs en mettant à leur disposition des moyens techniques et humains, et d'autre part organiser l'ensemble des services du territoire en fonction de l'échelle la mieux appropriée.

Description de l'action :

Le service aux Communes membres, qui contribue à renforcer les services à la population, est rendu par le Grand Dole de plusieurs manières :

- par le biais de la Plateforme de Conseil et d'Assistance aux Communes membres
- par la mutualisation qui permet une économie d'échelle et l'absence de doublons administratifs (mise en place d'un service mutualisé sur les opérations d'efficacité énergétique sur le patrimoine bâti)

CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL DOLOIS
AXE 4 RENFORCER LA SOLIDARITE ENTRE LES HABITANTS ET ENTRE LES TERRITOIRES
Période 2007-2013

DESCRIPTIF

ELEMENTS TIRES DU PROJET DE TERRITOIRE

La solidarité entre les habitants et entre les territoires doit se traduire par un ensemble d'actions à destination des publics les plus vulnérables : les personnes en difficulté économique, les malades, les anciens et les personnes à mobilité réduite.

Enfin, la solidarité doit être assurée par le respect de chacun et par la lutte contre toute forme de discrimination.

OBJECTIFS

Trois grands objectifs se dessinent pour assurer et renforcer la solidarité :

- La promotion de l'insertion par l'économie et la prise en compte de la demande économique du territoire ;
- L'intégration urbaine et la cohésion sociale ;
- La mise en place d'un ensemble de politiques d'accessibilité ;
- Le renforcement des services de solidarité.

Dimension n° 1 : Favoriser l'insertion par l'économie et prendre en compte la demande économique du territoire.

Objectif(s): Les initiatives en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle représentent d'une part un levier majeur du développement territorial, et d'autre part un élément important pour le renforcement de la solidarité entre les habitants, notamment dans un contexte économiquement difficile. Le Grand Dole souhaite favoriser l'insertion par l'économie et mène des actions en ce sens.

Description de l'action :

Les actions en faveur de l'insertion par l'économie et prenant en compte la demande économique du territoire se retrouvent dans :

- la mise en œuvre d'un programme Emploi - Insertion qui s'appuiera notamment sur le renforcement des passerelles avec les entreprises.
- l'animation d'une cellule territoriale de professionnalisation

Dimension n° 2 : Intégration urbaine et cohésion sociale

Objectif(s):

L'intégration urbaine et la cohésion sociale sont étroitement liées et représentent deux piliers de la solidarité entre les habitants et entre les territoires. La ville de Dole, en collaboration avec le Grand Dole, souhaite renforcer ces deux piliers dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Mesnils Pasteur.

Description de l'action :

Le projet de rénovation urbaine du quartier doloise des Mesnils Pasteur sera l'emblème du renforcement de la solidarité entre les habitants et entre les territoires par l'intégration urbaine et la cohésion sociale. Ce projet mêlera restructuration de l'espace commercial, ouverture du quartier sur la ville et création de lieux de vie. Le but est d'intégrer réellement ce quartier à la vie doloise en améliorant ses offres urbaines.

Ventilation prévisionnelle et détail des dépenses :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût	Autres financements	CTU (20%)	Priorité
---------------	-------------------------	-------------	----------------------------	------------------	-----------------

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Projet de Rénovation Urbaine des Mesnils Pasteur	Ville de Dole	2 292 920 €	A définir	250 000 €	1
TOTAL		2 292 920 €		250 000 €	

Dimension n° 3 : Agir pour un ensemble de politiques d'accessibilité

Objectif(s):

Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires, c'est aussi assurer un égal accès pour tous au territoire et aux équipements du Grand Dole. Par conséquent, le Grand s'engage dans la mise en œuvre de politiques d'accessibilité.

Description de l'action :

Les politiques d'accessibilité se déclineront de manières suivantes :

- garantir à tous un accès au logement (soutien au logement locatif social, logements adaptés pour personnes âgées et/ou handicapées, encouragement à l'accession à la priorité, mise en place d'une politique foncière, réhabilitation de l'offre d'hébergement en lien avec les besoins actuels)
- garantir à tous un accès au territoire (aire de grands passages pour les gens du voyage, développement des terrains familiaux)
- permettre l'accessibilité physique aux bâtiments publics pour tous (EHPAD,...)

Dimension n° 4 : Conforter les services de solidarités

Objectif(s):

La solidarité des partenaires envers les populations fragiles (personnes âgées et handicapées, personnes malades) doit être effective. Cette solidarité doit être garantie quelle que soit la situation géographique des personnes fragiles.

Description de l'action :

Dans un contexte de vieillissement de la population, deux objectifs sont primordiaux :

- La construction d'un territoire de santé cohérent et pérenne (renforcement de la position hospitalière doloise)
- La dynamisation des services aux personnes âgées et handicapées et des services à la personne (développement de passerelles professionnalisantes entre le secteur de l'insertion et le secteur de l'aide à domicile)

N° action	CREATION D'UNE MEDIATHEQUE A CHAUSSIN	
Axe 1 : DEVELOPPER ET CONFIRMER LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		

Liens avec la stratégie du Pays :

Globalement les offres d'équipements sportifs, de loisirs et culturels sont satisfaisantes, même si l'on constate que ces offres sont concentrées sur la ville centre et les bourgs les plus importants. Ce qui est en adéquation avec les concentrations de population.

L'enjeu est donc de soutenir les actions par un développement et un maintien des équipements structurants. Il ne s'agit pas de démultiplier les équipements mais de répondre aux demandes des usagers en termes d'offre et de qualité. Ceci afin de maintenir et d'attirer les populations sur le territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

Objectif(s):

- Coordonner et promouvoir l'offre culturelle
- Favoriser la diffusion culturelle et la culture vivante en milieu rural
- Valoriser la diversité culturelle
- Elaborer et développer des projets à destination des jeunes
- Améliorer le cadre de vie
- Développer les services à la population
- Valoriser le patrimoine communal et renforcer l'attractivité du village

Description de l'action :

Contexte : Sise à Chausin, au cœur du bourg, et dans le pôle de services de la Communauté de Communes, la future médiathèque a vocation à desservir 21 communes soit près de 9.000 personnes.

Se substituant à une bibliothèque municipale à gestion associative, déjà intégrée dans le réseau de la BDP, elle vient combler un manque criant d'équipement de ce type au centre du secteur, la partie septentrionale du territoire (secteur de Tavaux et Saint-Aubin) bénéficiant des services de la médiathèque du Comité d'entreprise de Solvay.

L'idée d'une médiathèque intercommunale remonte à la conception du bâtiment de La Plaine jurassienne : un espace a été réservé à l'étage pour son aménagement. Cette réalisation viendra compléter l'offre de la Maison des services, pôle diversifié avec crèche halte-garderie, relais assistantes maternelles, pôle de services, siège de la Communauté de Communes ...

La médiathèque fera alors partie d'un ensemble culturel composé de la salle de lecture, d'une salle de conférence, d'un bureau et d'espaces de travail interne, d'une réserve et d'un espace propice à des expositions. La culture parlée, écrite et multimédia sera mise à l'honneur. Avec de tels équipements, il s'agit, pour La Plaine jurassienne, de développer la culture et l'animation sur le territoire. La médiathèque entend ouvrir au public entre 20 et 25 heures par semaine.

Projet :

Cet espace de lecture d'environ 260m² accueillera près de 7.000 documents multi supports à l'ouverture : livres mais aussi magazines, CD, DVD, accès à des ressources électroniques en ligne. Ses collections s'enrichiront dans les années à venir.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : [039-200010650-20091015-8509-DE](https://www.numero-bleu.fr/039-200010650-20091015-8509-DE)

Elle bénéficiera également de l'apport du fonds de la Bibliothèque municipale Marcel Aymé de Chaussin (estimé à 1200 livres environ) donné par la commune. La médiathèque de La Plaine jurassienne proposera des collections documentaires riches et variées sur tous supports pour adultes, adolescents, enfants et tout petits. Il y en aura pour tous les âges, tous les goûts et tous les styles.

L'aménagement de l'établissement se fera dans un esprit de convivialité, détente et découverte. En effet, la médiathèque de La Plaine jurassienne sera conçue comme un lieu de rencontre ainsi que de démocratisation du savoir et de la culture.

Une partie sera dédiée à la jeunesse avec un coin d'heure du conte, un espace pour les enfants ainsi qu'une zone spécialement destinée aux adolescents. Les adultes auront également leur espace dédié. La jonction entre les collections jeunesse et adultes se fera par un coin détente et un espace réservé aux périodiques. L'agencement de cet équipement se veut modulable. En effet du mobilier sur roulettes permettra de modifier l'espace central en vue d'animations accueillant du public. La zone multimédia comprendra des accès à Internet ainsi que les fonds sonores et audiovisuels.

Trois postes informatiques dédiés à la recherche documentaire seront à disposition des lecteurs. Un ordinateur sera également réservé à la consultation libre du catalogue de la médiathèque par les usagers.

La mise en ligne sur Internet de ce catalogue est prévue pour permettre aux futurs usagers de faire leur recherche et leur sélection de documents à domicile. La médiathèque souhaite également participer au catalogue commun des médiathèques du Jura (JuMEL) afin d'offrir davantage de services à ses lecteurs : prêt entre bibliothèques et pourquoi pas accès aux ressources numériques en ligne actuellement expérimenté par une dizaine d'établissements.

Un programme culturel sera proposé. Cette animation du territoire autour de la culture parlée, écrite et multimédia se fera notamment en direction des différents publics : familial, jeune, scolaire. Des actions régulières seront menées : heure du conte, accueil des classes... D'autres animations, plus ponctuelles, seront prévues : participation aux manifestations nationales telles que « Le Printemps des Poètes », « Le Mois du film documentaire » ou bien encore aux manifestations régionales comme « Les Petites Fugues » du C.R.L. ou « Mélod'histoires » porté par la B.D.P. pour le Département. Une complémentarité avec le collège de Chaussin, situé juste à quelques pas de la médiathèque, est également à construire. Un service de portage de livres à domicile sera proposé aux personnes âgées.

La médiathèque entend fonctionner avec un réseau de bénévoles présents sur toute la Communauté de communes de La Plaine jurassienne.

L'idéal serait que chaque commune soit dotée d'un « référent » médiathèque (par exemple pour le portage de livres à domicile). Ce réseau inclura évidemment tous ceux qui ont participé jusqu'à aujourd'hui au fonctionnement de la bibliothèque Marcel Aymé de Chaussin. Ces bénévoles pourront assurer des permanences et l'équipement des ouvrages, participer aux acquisitions, organiser et réaliser des animations,....

Echéancier et localisation

Démarrage de l'opération : juin 2009

Fin d'opération : Octobre 2009

Localisation dans la commune de Chaussin

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Postes	Détails	Montants HT €	Taux
Maîtrise d'œuvre		15 440	4,39%
Travaux	Charpente	6 000	1,71%
	Serrurerie	7 000	1,99%
	Plâtrerie	13300	3,78%
	Menuiserie	33 000	9,39%
	Revêtement de sols	12250	3,49%
	Electricité	22 000	6,26%
	Chauffage	45000	12,80%
	Peinture	8500	2,42%
Equipement	Mobilier	60 000	17,07%
	Logiciels de gestion	25 000	7,11%
	Informatique	15 000	4,27%
Acquisition	Livres	75000	21,34%
	CD / DVD	14 000	3,98%
TOTAL subventionable	CTU	162 490	46,23%
TOTAL		351 490	100,00%

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Programmes	Montants HT €	Taux
CCPJ		213 545	60,75%
CG39	EDAT (30%)	105 447	30,00%
Région FC	CTU (20%)	32 498	9,25%
DRAC FC		0	0,00%
TOTAL		351 490	100,00%

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

N° action	Pôle enfance intercommunal Jura Nord : Construction d'une crèche et d'un RAM	
Axe 3: PERENNISER ET RENFORCER LES SERVICES A LA POPULATION		

Liens avec la stratégie du Pays :

L'accueil de la petite enfance et de l'enfance est un moteur de l'attractivité des territoires. Pour attirer de nouveaux résidents le Pays doit pouvoir proposer une offre variée et suffisante de mode d'accueil. Cette offre est dans le même temps génératrice d'emplois locaux, ce qui permet ainsi le maintien de certaines populations sur le territoire. Le Pays, proposant une inégale répartition de l'offre dans ces services, doit aider à la mise en œuvre des projets liés à ces thématiques.

L'objectif est donc de créer les équipements manquants tout en pérennisant et développant les équipements existants afin de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Jura Nord

Objectif(s):

- Créer un équipement manquant en répondant à une demande des familles
- Mutualisation des espaces communs et du chauffage

Description de l'action :

Le pôle enfance regroupera une crèche halte garderie de 30 places et un relais d'assistantes maternelles sur le site du groupe scolaire de Fraisans, puis un CLSH. Cette première construction intégrera une démarche de qualité environnementale en partenariat avec la DDE39, l'ADEME et l'AJENA (BBC Effinergie).

Ce projet à pour vocation de mutualiser des équipements liés à la petite enfance notamment :

- Le réseau de chaleur géothermique, avec l'école et le vestiaire (le réseau de chaleur fait partie d'un autre projet sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Fraisans)
- Les espaces communs (crèche et RAM): accueil, sanitaires, cour, salle d'activité, local du personnel...

Il sera précédemment réalisé la déconstruction de bâtiments existants préfabriqués (avec plan de retrait amiante), dont celui qui accueille actuellement dans de mauvaises conditions les vestiaires du club de foot Jura Nord Foot. Il aura donc été au préalable créé un nouveau vestiaire à proximité.

Echéancier et localisation

Démarrage de l'opération : travaux avril 2010

Fin d'opération : octobre 2011

Localisation dans la commune de Fraisans

Coût prévisionnel et détail des dépenses avec un label BBC:

Postes	Détails	Montants HT €	Taux
Travaux crèche RAM		918 510	72,79%
Travaux rampe d'accès		27 000	2,14%
Mobilier		31 044	2,46%
Maîtrise d'œuvre		111 522	8,84%
Divers	CT/CSPS/ conducteur	173 821	13,77%
TOTAL		1 261 897	100,00%

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Divers : pour l'ensemble du projet crèche/RAM et ALSH

CT : 17 213

CSPS : 7 172

conducteur d'opération DDEA (forfait) : 30 000

frais divers (MAPA...) : 8000

révision des prix (2%/an): 45 000 (option n°2)

imprévus/tx de tolérance (5%) : 61 436

assurances dommages ouvrages: (1%)

branchement réseaux (forfait) : 5 000

Plan de financement prévisionnel avec un label BBC:

Financiers	Programmes	Montants HT €	Taux
CCJN			0,00%
CG39	<i>EDAT</i>		0,00%
Région FC	<i>CTU</i>	315 474	25,00%
CAF	<i>RAM</i>	108 000	8,56%
CAF	<i>Crèche</i>	300 000	23,77%
TOTAL		1 261 897	100,00%

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

N° action	Pôle enfance intercommunal Jura Nord : Construction d'un Centre de Loisir Sans Hébergement	
Axe 3: PERENNISER ET RENFORCER LES SERVICES A LA POPULATION		

Liens avec la stratégie du Pays :

L'accueil de la petite enfance et de l'enfance est un moteur de l'attractivité des territoires. Pour attirer de nouveaux résidents le Pays doit pouvoir proposer une offre variée et suffisante de mode d'accueil. Cette offre est dans le même temps génératrice d'emplois locaux, ce qui permet ainsi le maintien de certaines populations sur le territoire. Le Pays, proposant une inégale répartition de l'offre dans ces services, doit aider à la mise en œuvre des projets liés à ces thématiques.

L'objectif est donc de créer les équipements manquants tout en pérennisant et développant les équipements existants afin de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Jura Nord

Objectif(s):

- Recréer l'équipement vétuste déconstruit
- Répondre à la demande des parents qui souhaitent inscrire leur enfant en ALSH
- Mutualisé les équipements disponible (cantine...)

Description de l'action :

Afin de construire le pôle enfance, certains bâtiments préfabriqués, vétustes et amiantés doivent être déconstruits, ils accueillent notamment l'ALSH. Par conséquent un nouvel espace d'activité ALSH doit être reconstruit, il vient compléter l'offre de restauration scolaire Jura Nord (plus de 120 enfants par jours ouvrable).

Echéancier et localisation

Démarrage de l'opération : travaux avril 2010

Fin d'opération : octobre 2011

Localisation dans la commune de Fraisans

Coût prévisionnel et détail des dépenses avec un label BBC :

Postes	Détails	Montants HT €	Taux
Travaux		310 210	89,56%
Maîtrise d'œuvre		36 150	10,44%
TOTAL		346 360	100,00%

Plan de financement prévisionnel avec un label BBC:

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Financeurs	Programmes	Montants HT €	Taux
CCJN			0,00%
CG39			0,00%
Région FC		86 590	25,00%
CAF			0,00%
TOTAL		346 360	100,00%

Annexe 3.5

N° action	Création d'un restaurant scolaire pour le RPI Balaiseaux/ Rahon /Saint Baraing	
Axe 3: PERENNISER ET RENFORCER LES SERVICES A LA POPULATION		

Liens avec la stratégie du Pays :

L'accueil de la petite enfance et de l'enfance est un moteur de l'attractivité des territoires. Pour attirer de nouveaux résidents le Pays doit pouvoir proposer une offre variée et suffisante de mode d'accueil. Cette offre est dans le même temps génératrice d'emplois locaux, ce qui permet ainsi le maintien de certaines populations sur le territoire. Le Pays, proposant une inégale répartition de l'offre dans ces services, doit aider à la mise en œuvre des projets liés à ces thématiques.

L'objectif est donc de créer les équipements manquants tout en pérennisant et développant les équipements existants afin de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Rahon

Objectif(s):

Restructurer le service existant afin de :

- renforcer l'attractivité du village par le développement de services de proximité de qualité
- pérenniser l'accueil périscolaire
- mutualiser les moyens afin de rendre un service efficient et de qualité aux usagers
- limiter les transports

Description de l'action :

La commune de Rahon, dont son église du XVI^e siècle en fait sa réputation se situe entre Chaussin et Dole, Sous-Préfecture du Jura. Appréciée par sa proximité avec ces villes, Rahon a vu sa population s'accroître assez rapidement ces derniers temps. L'ouverture d'une cinquième puis d'une sixième classe a donc été dans l'ordre des choses pour le regroupement pédagogique intercommunal (152 élèves à la rentrée 2008).

Aussi l'édification d'un lotissement à Saint Baraing fera prochainement évoluer les effectifs scolaires. La commune de Rahon assure actuellement la cantine pour nombre de ces élèves (entre 40 et 50 élèves par jour) mais la cuisine où se préparent les repas devient trop petite et n'est plus adaptée aux besoins ni aux normes de sécurité et d'hygiène.

Il convient dès lors de créer un nouveau bâtiment, connexe à la salle de repas actuelle. 68 m² habitable seront construits et affectés à cette destination. Pour ce faire les toilettes publics seront démolies et un hall sera réalisé sous une partie de l'auvent actuel pour une surface de 10m²

Echéancier et localisation

Démarrage de l'opération : Septembre 2009

Fin d'opération :

Localisation dans la commune de Rahon

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Postes	Détails	Montants HT €	Taux
Maîtrise d'œuvre		19 665	10,23%
Travaux	Charpente	19 000	9,89%
	Plomberie	8 400	4,37%
	maçonnerie	43 000	22,38%
	menuiserie extérieure	13000	6,77%
	Menuiserie intérieure	1 700	0,88%
	carrelage	15000	7,81%
	Electricité	10 000	5,20%
	Chauffage	22000	11,45%
	Peinture	6000	3,12%
Equipement	Cuisine	34 400	17,90%
TOTAL		192 165	100,00%

Plan de financement prévisionnel

Recettes :

Financiers	Programmes	Montants HT €	Taux
Rahon		38 433	20,00%
CG39	<i>EDAT (28%)</i>	53 806	28,00%
Région FC	<i>CTU (20%)</i>	38 433	20,00%
Etat	<i>DGE (32%)</i>	61 493	32,00%
TOTAL		192 165	100,00%

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

4.1	Etude sur la rénovation du quartier de la gare de Dole	
Axe stratégique de l'agglomération du Grand Dole n°1 : Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire		

Liens avec la charte et la stratégie de l'agglomération du Grand Dole :

La rénovation du quartier de la gare, porte d'entrée du territoire dolois, doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agira de repenser dans son intégralité ce quartier en y renforçant la sécurité, le stationnement, la desserte et l'intermodalité. Ce projet s'intègre dans la volonté de proposer un accueil de qualité aux entrants et aux résidents sur le territoire.

L'opération devra ainsi répondre à un objectif de développement durable intégrant qualités sociales, économiques, urbaines, d'usages et environnementales.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Grand Dole

Objectif(s):

Réaliser une étude sur le projet de rénovation du quartier de la gare qui consiste à :

- Développer un pôle multimodal accessible à tous pour favoriser le transfert modal vers des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : réaménagement de la gare routière, développement des équipements liés aux modes doux, organisation du stationnement
- Faire de la gare la 4^{ème} porte d'entrée de la ville (selon schéma du plan local d'urbanisme) et construire un quartier gare pour soutenir le développement économique à travers une offre en habitat et en tertiaire et développer les liens entre le centre ville et les quartiers nord de la ville.
- Préparer l'arrivée de la LGV et de la gare afférente : travailler dès aujourd'hui aux liaisons entre la gare Ville et la gare LGV.

Description de l'action :

La réalisation du projet d'aménagement de la gare nécessite étude préalable de programmation.

Il s'agira d'une mission d'études urbanistiques et techniques dans le cadre d'un projet de création d'un pôle d'échange multimodal et de requalification urbaine d'un quartier gare. In fine, la Communauté d'Agglomération devra disposer d'esquisses de projet d'aménagement et d'un programme d'actions.

L'étude portera sur trois périmètre d'intervention : la gare, le quartier, l'agglomération.

Le prestataire aura pour missions de :

- ✓ conforter l'ensemble des études techniques, urbaines et de déplacement, déjà réalisées ;
- ✓ définir un pôle d'échanges multimodal efficace conforme aux attentes ;
- ✓ proposer un parti d'aménagement conforme aux attentes ;
- ✓ préciser le programme des investissements (nature des travaux, enveloppe des travaux, modalité de réalisation, phasage).

Ces études doivent aboutir à la décision d'engager la phase opérationnelle dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Descriptif des moyens mis en œuvre :

Un chargé de projet « gare », poste à plein temps, sera nécessaire pour mener à bien cette étude. Une prestation de service sera commandée à un bureau d'étude.

Partenariats envisagés :

- Ville de Dole
- Conseil Régional
- Conseil Général
- SNCF

Echéancier et localisation

2010

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Etude projet : 250 000 €

Plan de financement prévisionnel

Total	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage	Autres
250 000 €		50 000 €	A définir	A définir	SNCF

4.2	Rénovation du quartier de la gare de Dole – Tranche 1	
Axe stratégique de l'agglomération du Grand Dole n°1 : Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire		

Liens avec la charte et la stratégie de l'agglomération du Grand Dole :

La rénovation du quartier de la gare, porte d'entrée du territoire dolois, doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agira de repenser dans son intégralité ce quartier en y renforçant la sécurité, le stationnement, la desserte et l'intermodalité. Ce projet s'intègre dans la volonté de proposer un accueil de qualité aux entrants et aux résidents sur le territoire.

L'opération devra ainsi répondre à un objectif de développement durable intégrant qualités sociales, économiques, urbaines, d'usages et environnementales.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Grand Dole

Objectif(s):

- Développer un pôle multimodal accessible à tous pour favoriser le transfert modal vers des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : réaménagement de la gare routière, développement des équipements liés aux modes doux, organisation du stationnement
- Faire de la gare la 4^{ème} porte d'entrée de la ville (selon schéma du plan local d'urbanisme) et construire un quartier gare pour soutenir le développement économique à travers une offre en habitat et en tertiaire et développer les liens entre le centre ville et les quartiers nord de la ville.
- Préparer l'arrivée de la LGV et de la gare afférente : travailler dès aujourd'hui aux liaisons entre la gare Ville et la gare LGV.

Description de l'action :

La gare est l'interface de plusieurs systèmes et modes de déplacements notamment le transport ferroviaire et les transports collectifs routiers (réseau urbain et interurbain), sans oublier les mobilités douces. Le développement d'un pôle d'échange multimodal devra permettre de régler les dysfonctionnements existants : accès difficile, espace complexe et peu lisible dans ces usages, stationnement insuffisant, gare routière inadaptée et dangereuse.

La gare est également un élément prégnant du paysage urbain. L'aménagement urbain autour de la gare est à revoir pour atténuer la coupure entre le centre ville et les quartiers Nord et aménager un espace structurant.

Le Projet « Gare » a donc pour objectif de remédier à l'ensemble des dysfonctionnements observés aujourd'hui, dans un souci fort d'intégration urbaine.

Partenariats envisagés :

- Ville de Dole
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Général
- RFF (réseau ferré de France) et SNCF

Echéancier et localisation

Fin des travaux de la tranche 1 : début 2011

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Travaux : Tranche 1 : 3 000 000 €

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Plan de financement prévisionnel

Total	Etat	Conseil Régional	Département	Maître d'ouvrage	SNCF/RFF
3 000 000 €		250 000 €	A définir	A définir	A définir

PROJET

4.3	RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI DU GOLF INTERCOMMUNAL DU VAL D'AMOUR	
Axe stratégique de l'agglomération du Grand Dole n°1 : Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire		

Liens avec la charte et la stratégie de l'agglomération du Grand Dole :

L'agglomération du Grand Dole est gestionnaire du golf public du Val d'Amour. Cet équipement, situé dans un cadre environnemental remarquable, entre pleinement dans la stratégie d'attractivité et de développement touristique de la collectivité (tourisme d'affaires, emplois tertiaires supérieurs, tourisme de loisir et de nature).

Par ailleurs, ses fonctions sociales, (gestion publique en régie, actions de découverte pédagogique de cette pratique...), et ses fonctions purement sportives, font de cet équipement un atout pour le développement du territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Objectif(s): modernisation et amélioration de l'équipement sportif et du bâtiment d'accueil, création d'un espace convivial, remise aux normes techniques et sanitaires dans le but de développer le potentiel d'attractivité du site (touristes, golfeurs, habitants...)

Description de l'action :

Le projet consiste en une refonte importante du bâti sur site. En effet, les bâtiments de gestion technique ne sont plus adaptés à la gestion d'un golf. Les bâtiments d'accueil doivent quant à eux être réagencés pour améliorer les conditions de réception, de restauration, et de confort des touristes et golfeurs.

Par ailleurs, ce réagencement devra permettre à la communauté d'agglomération de pouvoir répondre aux demandes de plus en plus pressantes d'organisation de manifestation sur site (réunions de travail, séminaires...) et permettra de faire entrer cet équipement dans la politique globale des actions menées sur le territoire de la Communauté en matière de développement du tourisme d'affaires.

Ces actions ont été préconisées dans le cadre d'un audit financier, fonctionnel et technique réalisé par un cabinet spécialisé entre juin et septembre 2009.

Partenariats envisagés : Fédération Française de Golf, acteurs associatifs, acteurs du tourisme

Echéancier et localisation

Lancement des études de maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2010

Dépôt du permis de construire : 3^{ème} trimestre 2010

Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2010

Fin des travaux / réception : 2^{ème} trimestre 2011

Critères d'évaluation :

- Quantitatifs : fréquentation touristique et sportive, nombre de réunions/manifestations sur site
- Qualitatifs : insertion dans le cadre de vie
- Perspectives années suivantes : développement des aspects « découverte » et des actions pour la jeunesse, développement des séminaires et des actions de promotion,

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

EN ATTENTE D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DU BET AMEX QUI N'A FOURNI A CE JOUR QU'UN ESTIMATIF GLOBAL

Plan de financement prévisionnel

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Total	Etat	Conseil Régional	Département	Maître d'ouvrage	Autres
600 000 €		120 000 €	EDAT – à définir	Part restante	

4.4	Réhabilitation du centre social en salle d'animation	
Axe stratégique de l'agglomération du Grand Dole n°3 : Pérenniser et renforcer les services à la population		

Liens avec la charte et la stratégie de l'agglomération du Grand Dole :

Maître d'ouvrage : Ville de Dole

Objectif(s):

Ouvrir le quartier sur la ville
Renforcer la centralité et les équipements
Construire des bâtiments consommant peu d'énergie

Description de l'action :

Le renforcement des équipements

Le projet urbain des Mesnils Pasteur redéfini en 2008 a pour objectif de rendre le quartier des Mesnils Pasteur agréable à vivre pour ses habitants. Son ouverture sur la ville et l'agglomération est nécessaire pour changer son image. La modernisation des équipements et des commerces et leur renforcement constitueront un signal fort pour les habitants des Mesnils et de la ville.

La volonté de renforcer et clarifier l'usage des différents équipements et des Mesnils Pasteur amène à la réorganisation suivante :

- un pôle de services / administratif pour renseigner les habitants sur les démarches administratives, la recherche d'emploi, pôle politique de la ville : Centre Schweitzer
 - un pôle associatif pour proposer des salles d'activités aux associations ainsi que des moyens mutualisés : George Sand
 - un pôle social : organisation d'activités, lieu d'accueil pour les jeunes et les adultes, lieu vecteur de lien social et de rencontres : Centre social
 - un pôle festif qui accueille les fêtes familiales, les événements type loto: la salle d'animations.
- La médiathèque complète cet état des lieux des pôles publics.

La construction d'un nouveau centre social s'inscrit dans cette démarche.

De plus, afin de redynamiser le commerce local de ce quartier, il convient de restructurer le centre commercial aujourd'hui victime d'une image défraîchie.

La construction du nouveau centre social et la restructuration du centre commercial

La construction d'un nouveau centre social répond à la nécessité de proposer des locaux adaptés pour mener une action sociale de qualité : accueil, proposition d'activités, création de lien social, début d'accompagnement social.

Les activités du centre s'adressent à tous publics : enfants, jeunes, adultes.

La restructuration du centre commercial a pour but de moderniser l'image du commerce dans ce quartier et par cela même le redynamiser.

Détails techniques du projet

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

Pour le centre social :
Construction d'un bâtiment neuf
Bâtiment basse consommation
500m² SHON

Partenariats envisagés :

Conseil Général
Conseil Régional
ADEME

Echéancier et localisation

Démarrage des travaux : octobre 2010
Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois

	Démarrage année	Démarrage (semestre)	Durée (en semestre)
Construction du centre social	2010	2	3
Salle d'animation	2010	2	4
Restructuration extérieure du c.cal	2010	2	2

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Travaux : Tranche 1 : 3 000 000 €

Plan de financement prévisionnel

Total	Etat	Conseil Régional	Département	Maître d'ouvrage	Autres (ANRU pour la salle d'animation)
3 000 000 €		400 000 €	A définir	A définir	A définir

4.5	Projet de rénovation urbaine des Mesnils Pasteur - Dole	
Axe stratégique de l'agglomération du Grand Dole n°4 : Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires		

Liens avec la charte et la stratégie de l'agglomération du Grand Dole :

La solidarité entre les habitants et entre les territoires doit se traduire par un ensemble d'actions à destination des publics les plus vulnérables. Le quartier des Mesnils Pasteur, excentré du centre de la ville centre et composé de grands ensembles urbains, doit être rénové afin de l'intégrer au mieux à la vie doloise. L'intégration urbaine et la cohésion sociale sont étroitement liées et leur coordination constitue l'un des principaux facteurs favorisant le renforcement de la solidarité.

Maître d'ouvrage : Ville de Dole

Objectif(s) :

Requalification du quartier des Mesnils Pasteur situé en zone urbaine sensible en intervenant selon plusieurs axes :

- Un projet cohérent qui s'appuie sur la composition d'origine de la ZUP,
- Diversifier l'accueil, « déspecialiser le quartier » (logements, activités sociales...),
- Mettre en place un projet de quartier pour ses habitants,
- Améliorer de la qualité des logements sur le quartier.
- Concerter la population,
- Relancer la Gestion Urbaine de Proximité pour accompagner les mutations.

Description de l'action :

Le projet de rénovation urbaine fait l'objet d'une convention signée en 2006 avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine sur un projet d'un montant total de 60M€. Un avenant à cette convention initiale est en cours de préparation pour intégrer les évolutions de programme appelées par les études prévues dès la signature de la convention, les évolutions de planning et de financement et surtout la redéfinition du projet urbain décidée en 2008.

Ce projet urbain des Mesnils Pasteur redéfini en 2008 a pour objectif de rendre le quartier des Mesnils Pasteur agréable à vivre pour ses habitants. Son ouverture sur la ville et l'agglomération sont nécessaires pour changer son image. La modernisation des équipements et leur renforcement constitueront un signal fort pour les habitants des Mesnils et de la ville, ainsi que le renforcement des transports en commun.

Il convient de redonner à ce quartier une trame urbaine, en s'appuyant sur l'histoire, qui liera l'ensemble des secteurs d'habitations, d'activités, d'espaces publics et structurera le quartier, aujourd'hui peu lisible. Cela passe notamment par la hiérarchisation des voiries et l'aménagement des espaces publics, la création d'une centralité qui s'appuie sur les équipements publics. La conservation de la trame piétonne existante pour relier le centre du quartier et les différents équipements en toute sécurité est également un axe important du projet.

Partenariats envisagés :

Etat : ANRU, DDEA, DRAC, DRCA, Jeunesse et sports
 OPH de dole
 Foyer Jurassien
 Conseil Général
 Conseil Régional
 CDC

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : [039-200010650-20091015-8509-DE](#)

Echéancier

Le projet de rénovation urbaine dont les premiers travaux ont débuté en 2005, devrait s'achever en 2013.

Planning des travaux

	Démarrage année	Démarrage (semestre)	Durée (en semestre)
Place du centre	2010	2	2
Place Leclerc	2011	1	2
Belvédère	2010	2	2
Circ. douces Picasso-Verdun	2010	2	2
Circ. douces Picasso-Dauphiné	2010	2	4
Avenue Duhamel	2010	2	2
Barreaux Leclerc	2011	1	2

Coût prévisionnel

Total	Etat	Conseil Régional	Département	Maître d'ouvrage	Autres
3 000 000 €		250 000 €	A définir	A définir	A définir

ENGAGEMENTS AU TITRE DES POLITIQUES REGIONALES DANS LE PAYS DOLOIS
(hors agglomérations)

POLITIQUE	OPERATION	ENGAGEMENT REGION	CPER	CREDITS AFFECTES	OBSERVATIONS
PAYS	total	731 486 €	X		
FRAU-villes moyennes	total	0 €		0 €	
PARCS D'INNOVATION	total	0 €		0 €	
HABITAT	total	0 €		0 €	
TIC	Projets haut-débit	145 000 €	X	145 000 €	
	total	145 000 €		145 000 €	
FORMATION PROFESSIONNELLE (CFA, AFPA, ...)	total	0 €		0 €	
TRANSPORTS	Modernisation gares	100 000 €			
	total	100 000 €		0 €	
TOURISME	total	0 €		0 €	
CULTURE					
	total	0 €		0 €	

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

SPORT	Boulodrome Mont-sous-Vaudrey	293 072 €		293 072 €	
	total	293 072 €		293 072 €	
INSTALLATION AGRICOLE	Installation des jeunes agriculteurs PRI	62 000 €	X	62 000 €	
	total	62 000 €		62 000 €	
AUTRES ENGAGTS CPER					
	total	0 €		0 €	
TOTAL GENERAL		1 331 558 €		500 072 €	
POUR MEMOIRE :					
TRANSPORTS	Infrastructures routières	2 100 000 €			
	Infrastructures ferroviaires	1 100 000 €			
	total	3 200 000 €			
LYCEES	Mouchard - Lycée du Bois	9 160 000 €			dont 8 350 000 € PPI 2008-2014 et 810 PPMS 2008-2010
	Mouchard - Institut des Compagnons	524 989 €		524 989 €	PPI privé 2008-2010
	total	9 684 989 €		524 989 €	

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

ENGAGEMENTS AU TITRE DES POLITIQUES REGIONALES DANS LE PAYS DOLOIS
(Sur la Communauté d'agglomération du Grand Dole)

POLITIQUE	OPERATION	ENGAGEMENT REGION	CPER	CREDITS AFFECTES	OBSERVATIONS
PAYS*/FRAU-AGGLO.	total	2 000 000 €		50 000 €	Le Grand Dole pourra émarger au titre des dispositifs p la limite de cette enveloppe. Construction du Musée départemental des pompiers à
PARCS D'INNOVATION	Parc d'innovation Innovia	1 120 000 €	X		
	total	1 120 000 €		0 €	
HABITAT	ANRU	150 000 €			
	total	150 000 €		0 €	
TIC	Projets haut-débit	55 000 €	X	55 000 €	
	total	55 000 €		55 000 €	
FORMATION PROFESSIONNELLE (CFA, AFPA, ...)					
	total	0 €		0 €	
TRANSPORTS	Infrastructures fluviales	200 000 €			
	total	200 000 €		0 €	
TOURISME					
	total	0 €		0 €	
CULTURE					
	total	0 €		0 €	
SPORT	Gymnase Pointelin	3 500 €		3 500 €	

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

	total	3 500 €		3 500 €
INSTALLATION AGRICOLE				
	total	0 €		
AUTRES ENGAGTS CPER				
	total	0 €		0 €
TOTAL GENERAL		3 528 500 €		108 500 €
POUR MEMOIRE :				
TRANSPORTS	Infrastructures routières	0 €		
	Infrastructures ferroviaires	1 100 000 €		
	total	1 100 000 €		0 €
LYCEES	Dole - Lycée Duhamel	16 409 000 €		dont 9 900 000 € PPI 2008-2014 et 6 509 000 € 2010
	Dole - Lycée Nodier	4 133 000 €		dont 2 200 000 € PPI 2008-2014 et 1 933 000 € 2010
	Dole - LP Prévert	3 381 000 €		dont 3273000 € PPI 2008-2014 et 108 000 € PPM
	Dole - Lycée Pasteur Mt Roland	2 374 000 €	1 214 000 €	PPI privé 2008-2010
	Dole - MFR	212 000 €	106 000 €	PPI privé 2008-2010
	total	26 509 000 €	1 320 000 €	

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE